



## CSA SPIP Formation spécialisée Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Nous voilà réunis aujourd'hui dans le cadre de la formation spécialisée (FS) du CSA SPIP en charge d'aborder les questions relatives aux conditions de travail et à la sécurité de vos agents.

Toutes et tous ici sommes conscients que ce sujet d'importance revêt, aujourd'hui, une couleur particulière : celle de répondre urgemment et efficacement aux inquiétudes des personnels après le drame qui nous a tous touchés.

Le sujet de **la sécurité dans les SPIP** reste récent.

Il est vaste et le **SNEPAP-FSU** s'attachera à le travailler dans toutes ses dimensions et pour tous les corps.

Le **Plan national de lutte contre les violences (PNLV)**, dont l'administration nous fait un point d'information aujourd'hui, **est une première étape**. Son déploiement concret sur les terrains est essentiel et l'administration doit être garante d'une réelle impulsion dans les services.

Au-delà de la sécurisation des locaux, le drame qui a frappé notre administration nous interroge sur la **sécurité des personnels des SPIP, lorsqu'ils sont amenés à exercer leurs missions en dehors des locaux habituels** (permanences délocalisées, visites à domicile, et notamment déplacements des ASE...).

N'attendons pas un nouveau drame, Monsieur le Président, avant d'être interpellé par le fait que des agents soient contraints de se rendre seuls au domicile de personnes suivies par nos services.

Le **SNEPAP-FSU** vous réclame dès à présent la mise à disposition des moyens nécessaires, **notamment pour que les ASE exercent leurs missions systématiquement en binôme**. Il en va de la sécurité de tous.

Le **SNEPAP-FSU** salue l'esprit de co-construction qui a guidé la composition de cet ordre du jour et sur l'effort fait pour apporter progressivement des **données chiffrées spécifiques aux SPIP**, comme le rapport social unique devrait les présenter.

Afin que la formation spécialisée puisse jouer son plein rôle dans la prévention des risques professionnels, elle se doit de constater par elle-même les conditions de travail des personnels, qu'elles soient à dénoncer ou à prendre en exemple.

L'organisation de **visites sur les terrains** est une prérogative de la FS, le **SNEPAP-FSU** a contribué à définir une liste de SPIP qu'il serait utile de visiter, et comme vous avez pu le constater, cette liste est longue bien que non exhaustive !

Car la sécurité et les bonnes conditions de travail de vos agents sont aussi liées au respect des **garanties minimales en matière de temps de travail**, le **SNEPAP-FSU** réaffirme l'urgence d'évoquer ce sujet et celui des astreintes, intimement liés, au sein de cette instance.

Le **SNEPAP-FSU** a acté l'engagement de l'administration, lors de la préparation de la FS, à mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Pour le **SNEPAP-FSU**, il est temps également que l'administration se penche sur un autre sujet d'importance : **les violences institutionnelles**. La DAP avait pris, avant votre arrivée, l'engagement de mener une réflexion sur ce sujet, en dehors du PNLV. Le **SNEPAP-FSU** vous engage à prendre la mesure de la préoccupation que ce sujet suscite dans les services. Quelle méthode nous proposez-vous sur ce sujet qui ne saurait être mis de côté?!

Le **SNEPAP-FSU** ne nie pas que l'administration a engagé une démarche globale de lutte contre les violences, afin d'assurer la sécurité de ses personnels.

Toutefois, certaines mesures ne peuvent attendre et nécessitent des décisions immédiates compte-tenu des enjeux.

Nous n'aurons de cesse de le rappeler, car pour le **SNEPAP-FSU** c'est un préalable au bon exercice de la mission de service public qui est la nôtre.